

CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
LE REVEST LES EAUX



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS  
SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Nombre de membres		
Afférents au conseil d'administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
9	9	7

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS le 11 AVRIL 2023

Le conseil d'administration du CCAS du LE REVEST-LES-EAUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ange MUSSO, PRESIDENT

Date de convocation du conseil d'administration : 29 MARS 2023

Étaient présents : Monsieur Ange MUSSO – Mme Jeanne MOGGIA – Mme Josiane VERGOS – Madame Nathalie FEVRE – Mme FASS Ingrid – Mme MARTEL Christiane – Mme GENIEYS Claudine.

Ont donné procuration : -

Absents : Mme MASINI Pierrette - Mme REBUFFEL Fanny

Secrétaire de séance : Mme FASS Ingrid

**OBJET** : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2022 (FONCTIONNEMENT)

Délibération N° 06/2023

Le Conseil Communal d'Action Sociale, réuni sous la présidence de Monsieur MUSSO,  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 ce jour,  
Considérant que l'excédent dégagé est identique au compte de gestion du Receveur municipal,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,  
**Constate** que l'excédent de l'exercice global de 2022 s'élève à la somme de €

**Décide** d'affecter la somme de 88 295,98 € en Fonctionnement à l'article 002 intitulé Excédent antérieur reporté.

La présente délibération a été adoptée par :

NOMBRE DE VOIX POUR : 7  
NOMBRE DE VOIX CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

88 295,98 €

LE PRESIDENT  
Ange MUSSO

Certifié exécutoire par Monsieur le Président, compte tenu :  
- de la réception en Préfecture, le 12/04/2023  
- de la publication, le 12/04/2023  
A Le Revest-Les-Eaux le 12/04/2023  
LE PRESIDENT

